Département du Bas-Rhin Arrondissement Saverne

COMMUNE DE GRASSENDORF

Extrait des délibérations du Conseil Municipal Séance du 23 mars 2018

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus : 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel - GEOFFROY Valérie -

INGWILLER Marie-Rose - JUNG Benoît - MARTZ Marcel - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie

Membres absents: OEHLVOGEL Pascal - SZYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Convocation du 13 mars 2018

Délibération n° 07-2018

Compte Administratif 2017 du « Budget Principal »

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 du « Budget principal » se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	94 504,96	348 968,34	254 463,38	Excédent
Investissement	210 931,79	130 138,46	80 793,33	Déficit
Balance générale			173 670,05	Excédent global

VU la lecture et l'analyse du Compte Administratif 2017 du « Budget Principal ».

VU les pièces justificatives produites et les explications aux différentes interrogations.

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Patrick OSTER, et après avoir délibéré,

- ➤ APPROUVE le Compte Administratif Principal de l'exercice 2017 conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- ➤ APPROUVE la liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2017 annexé au Compte Administratif 2017.
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Article 002 « excédent de fonctionnement reporté » 173 670,05 € Article 1068 « affectation complémentaire en réserves » 80 793,33 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 08-2018

Compte de Gestion 2017 du « Budget Principal »

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion du **Budget Principal** présenté par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

- Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du budget.
- ➤ CONSTATE la parfaite concordance du Compte de Gestion 2017 avec le Compte Administratif,

➤ **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 09-2018

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de maintenir les taux votés l'année précédente au vu de la conjoncture économique, comme suit :

Désignation des taxes	Taux votés en %	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit correspondant en €
Taxe d'habitation	14,11	309 700	43 699
Taxe Foncière (bâti)	8,80	178 800	15 734
Taxe Foncière (non bâti)	43,80	17 400	7 621
		Produit fiscal attendu	67 054

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 10-2018

Budget primitif principal 2018

Le Budget Primitif Principal de 2018 présente la balance générale suivante :

Dépenses de fonctionnement	321 304 €
Recettes de fonctionnement	321 304 €
Dépenses d'investissement	354 963 €
Recettes d'investissement	354 963 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le «Budget primitif principal » pour 2018 ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 11-2018

Acquisition de la propriété HOUDÉ située 7 rue des Vergers à Grassendorf

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 17 octobre 2017, avait donné son accord de principe pour l'acquisition de la propriété de la famille HOUDÉ située 7 rue des Vergers à Grassendorf, section 10 n° 491 d'une surface totale de 20,80 ares. Ce point a déjà été discuté à plusieurs reprises et a également été abordé lors de la réunion de travail du Conseil Municipal en date du 17 mars 2018.

Le Maire rappelle également la motivation et les enjeux de cette acquisition qui permettront à la Commune de Grassendorf de réaliser les 3 opérations qui concernent :

- 1) le hangar,
- 2) la maison d'habitation,
- 3) les terrains non bâtis.

Premier point, le hangar ; la Commune de Grassendorf ne dispose d'aucun local technique pour entreposer son matériel qui est actuellement réparti sur plusieurs sites de la Commune. Par cette acquisition, la Commune a l'opportunité de disposer d'un bâtiment technique de près de 100 m².

Second point, la maison d'habitation; il s'agit d'une maison d'une contenance d'environ 170 m² dont le projet consisterait à, soit créer deux logements à loyer modérer, soit de revendre la maison dans l'état.

Troisième point, les terrains ; surfaces foncières de près de 1 500 m² restantes, il s'agirait de les valoriser en terrains de construction en créant un programme immobilier d'ensemble avec le propriétaire limitrophe, M. Claude MASSÉ, qui a donné son accord de principe.

Par ailleurs, le Maire rappelle qu'en date du 26 juillet 2017, le Service du Domaine a évalué cette propriété à 206 000 € HT et propose donc de lancer les démarches d'acquisition.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis du Domaine en date du 26 juillet 2017;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2017 donnant un accord de principe pour acquérir la propriété de la famille HOUDÉ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2018 confiant au Bureau M2I la mission d'étude concernant l'acquisition de la propriété HOUDÉ

Considérant les enjeux de cette acquisition ;

Et après en avoir débattu,

- DÉCIDE d'acquérir l'ensemble de la propriété de la famille HOUDÉ située 7 rue des Vergers à Grassendorf section 10 parcelle n° 491 de 20,80 ares au prix de 200 000 €.
- ➤ CHARGE l'étude notariale FAESSEL sise 10 Marché aux Poissons 67500 Haguenau d'établir un acte d'achat et d'accomplir toutes les formalités qui en découlent.
- ➤ PRÉCISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la Commune de Grassendorf.
- ➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette vente.
- > **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.
- ➤ AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches, notamment auprès d'organismes bancaires.

Le Maire quitte la salle pour le vote

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 12-2018

Acquisition d'un radar pédagogique solaire

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes actions menées ces derniers mois pour assurer la sécurité sur nos routes communales et lutter contre la vitesse excessive et le stationnement gênant dans la Commune de Grassendorf (réunion d'information publique, arrêtés du Maire, pose de panneaux, etc..).

Il propose de continuer cette démarche en installant un radar pédagogique dans la rue Principale au niveau de l'arrêt de bus scolaire primaire à l'entrée de la Commune.

Le Conseil Municipal,

VU la circulation routière dans la Commune de Grassendorf;

VU les risques liés à la vitesse excessive en milieu urbain ;

VU le matériel existant sur le marché ;

VU les dispositions prises par la Commune de Grassendorf,

VU l'arrêté n° 2-2018 en date du 30 janvier 2018 limitant la vitesse à 30km/h dans tout le village ;

Et après en avoir délibéré,

- > **DÉCIDE** d'acquérir un **radar pédagogique à alimentation solaire** avec option statistique USB, pour un montant total de <u>1 990,00 € HT</u>.
- ➤ **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande correspondant.

➤ CHARGE la société BTP DISTRIBUTION sise 3A rue Branly à Haguenau de la fourniture de ce matériel.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 13-2018

Demandes de subventions scolaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois demandes de subventions scolaires pour quatre élèves domiciliés à Grassendorf qui participeront à un voyage scolaire en 2018.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 13 juin 2014 fixant les conditions de participation financière de la Commune aux voyages/stages scolaires.

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** d'accorder les subventions comme suit, calculées sur la base de 9 € par jour et par élève, sous réserve d'un justificatif de participation des élèves à ce voyage :

Voyage scolaire linguistique en Allemagne à Baden-Baden du 26 au 29 mars 2018

GERSCHHEIMER Timéo : $36 \in$ GERSCHHEIMER Mathéo : $36 \in$ GEOFFROY Ellyn : $36 \in$

Voyage scolaire en Allemagne à Heilbronn du 28 mai au 1er juin 2018

GEOFFROY Emmy : 45 €

Voyage scolaire à ANNECY-CERN du 18 au 20 avril 2018

VELSCH Claire : 27 €

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2018.

(Approuvé à l'unanimité)

Délibération n° 14-2018

Versement d'une subvention exceptionnelle

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle demandée par le Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin, dont le Colonel Durupt est membre du Comité Directeur afin d'ériger un mémorial pour honorer les Morts pour la France, militaires ou civils, lors d'une opération extérieure.

Il rappelle que le Colonel Durupt avait commandé le Détachement Militaire lors de l'Inauguration de notre Monument aux Morts et plus récemment lors de la cérémonie d'Inscription nominative des personnes et soldats disparus de Grassendorf lors des deux dernières Guerres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➤ ACCORDE une subvention exceptionnelle de <u>300 €</u> au Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin (CEMOE 67) pour la réalisation d'un mémorial pour honorer les Morts pour la France, militaires ou civils, lors d'une opération extérieure.
- ➤ **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2018.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme.

Le Maire

Bernard INGWILLER